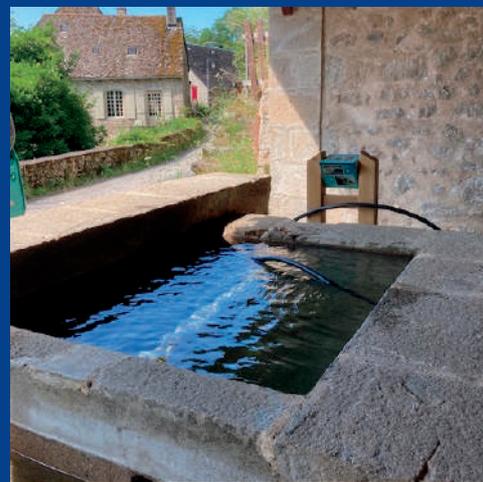


# La Roche Camillac

## Bulletin Municipal

### Été 2023



#### Édito

Madame, Monsieur, chers concitoyens

Comme un symbole voici un bulletin placé sous le signe de l'eau.

Dans un contexte national marqué par les enjeux de la ressource en eau et les préoccupations départementales sur l'approvisionnement de l'été, notre commune voit se concrétiser pas à pas plusieurs travaux dans ce domaine.

Tout d'abord un chantier conséquent sur le réseau d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble du secteur de la Roche Basse, avec la modernisation des canalisations et l'installation de nouveaux compteurs individuels, un chantier qui se poursuivra tout au long du mois de juillet. Ce chantier, sous le pilotage du Syndicat des 2 vallées, maintes fois abordé dans nos bulletins, est complété par les démarches propres à la commune pour la remise en eau de nos fontaines et lavoirs. La fontaine de la Place de l'église en est la première étape. Sa mise en eau sera suivie d'autres adductions sur les équipements existants dont le lavoir de la Roche Basse avec les premiers essais concluants d'un réapprovisionnement en eau. Notre objectif est une remise en circuit de cette richesse communale et sa mise à la disposition des habitants. Il s'agit également d'apporter une note originale à plusieurs points de vue communaux dans le cadre la balade ludique initiée avec l'Office de tourisme de Tulle.

N'oublions pas que notre commune fut longtemps autonome pour la production d'eau potable ce qui témoigne de son précieux potentiel. Un potentiel qui ne demande qu'à être valorisé mais qu'il nous faudra préserver et entretenir. Pari risqué compte tenu de l'état de l'ancien réseau d'adduction d'eau communal, hors réseau d'eau potable, mais nous gardons bon espoir.

Autre sujet d'actualité, dans un domaine bien différent, maintenir les services à la population ! Nous profitons du départ à la retraite de Sylvie Dubois pour réorganiser les services municipaux en regroupant secrétariat de mairie et activité postale, ceci avec de nouveaux horaires. Ces changements fonctionnels s'accompagneront de travaux d'ici la fin de l'année visant l'amélioration de l'espace d'accueil.

Enfin, grâce aux associations locales et leurs bénévoles, cette nouvelle saison estivale sera l'occasion de découvrir ou participer aux initiatives associatives. Après la réussite du concert de Jazz initié par le comité des fêtes et le repas des amis marquant le 14 juillet dans une ambiance chaleureuse, notre curiosité nous porte vers la prochaine édition de la fête médiévale mi-août et l'évènement sportif de la « Champrunoise » initié par nos amis de Champagnac pour la fin août. Aussi l'équipe municipale vous souhaite de passer d'agréables moments de détente, de découvertes culturelles et d'activités sportives ensoleillées.

Le Maire, Patrick Lerestoux.

#### Conseil Municipal et vie communautaire

Le premier semestre de l'année aura connu un rythme régulier de réunions de notre Conseil visant à associer l'ensemble des conseillers aux prises de décision et au suivi des dossiers :

- Le 23 février pour 2 dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR 2023) concernant les aménagements entrée de bourg (sécurisation) et Roche Basse (valorisation de la Place Lafond)
- Le 4 mars pour la convention triennale avec le Conseil départemental et la convention sur la balade ludique avec l'office de tourisme de Tulle. Ce conseil fut également l'occasion de faire le point sur les loyers et l'état d'occupation des logements en location.
- Le conseil du 6 avril fut consacré aux affaires budgétaires de l'année 2023 et au vote des comptes de gestion et administratif 2022.
- Le 15 mai l'ordre du jour comportait la création d'un poste d'adjoint administratif de 32h00 permettant de regrouper les temps de travail de secrétaire de mairie et d'agent postal. Il comportait 2 autres dossiers, les attributions de subvention aux associations ainsi qu'une actualisation du tableau de classement de la voirie communale y compris pour les chemins ruraux.

#### La Mairie

Nouveaux horaires :

Les lundis, mardis et jeudi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 09h00 à 12h00 et sur RDV de 14h00 à 15h00.

**La Mairie sera fermée du 11 au 28 août inclus.**

Contact : 05.55.29.12.46

#### Agence Postale Communale :

L'installation de Mathilde Prévôté au sein de l'agence postale conduit à réorganiser les horaires d'ouverture au public de la mairie ainsi que les horaires de l'agence postale. Cette mutualisation devrait toutefois apporter de la souplesse dans les services rendus à la population.

**Nouveaux horaires de l'agence :**

Les lundis, mardis et jeudis de 14h00 à 17h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00

#### Horaires en cas de fortes chaleurs

Dans le cas où le département serait placé en vigilance orange à la canicule, les horaires de la mairie et de la poste se verraient modifiés de la façon suivante :

**Ouverture simultanée les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00.**

## Vie communautaire

Au niveau communautaire, des assemblées principalement axées sur les aspects budgétaires, la gestion des ressources humaines au regard des nouvelles compétences déléguées, la poursuite du programme de gestion des déchets :

- Le conseil du 6 mars présentant entre autre le dossier de transport scolaire transféré à l'agglomération ainsi que les éléments d'orientation budgétaire pour 2023.
- Le conseil du 3 avril fut consacré aux différents dossiers budgétaires ainsi qu'à la contractualisation avec le Conseil départemental.
- Les conseils des 31 mai et 10 juillet ont concerné la gestion des emplois ainsi que plusieurs dossiers de subventions sollicités par l'Agglo dont un pour le centre aqua-récréatif et les aides apportées aux petites communes.

## Trions nos déchets !

**Pourquoi trier nos déchets ? L'objectif est simple : alléger nos poubelles d'ordures ménagères !**

Tri des emballages – Et si on se simplifiait le tri ?

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont été étendues sur notre territoire.

Un doute ? Connaitre le Point d'Apport Volontaire (PAV) le plus proche de chez vous ou le plus pratique pour vous ? Ayez le bon réflexe et optez pour l'application « Guide du Tri » de Citeo.

Disponible dans Google Play et l'App Store, cet outil vous donne les consignes à suivre pour chaque élément d'emballage d'un produit, et plus largement pour chaque type de déchet.

Vous pouvez également retrouver le Guide du Tri sur internet : [www.triercestdonner.fr/guide-du-tri](http://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri)

### Et les biodéchets ?

Les biodéchets sont constitués de déchets biodégradables de jardin (les feuilles, les branches, les coques de noix et les écorces) et de déchets de cuisine (épluchures, produits de cuisine et restes de repas).

Conformément à la loi AGECE, les élus de Tulle agglo ont adopté en décembre 2022 un plan de prévention afin d'offrir aux ménages des solutions de valorisation des biodéchets, Tulle Agglo met à disposition des kits de compostage et de lombricompostage pour les habitants du territoire.

### INSTALLEZ VOTRE COMPOSTEUR EXTERIEUR !

Chaque kit coûte 25€ et comprend un composteur en pin traité en autoclave de 400 litres, un bio seau et un Brass'compost. Le kit est à récupérer dans l'une des déchetteries de l'agglo.

### KIT DE LOMBRICOMPOSTAGE

Chaque kit coûte 30€ et comprend un lombricomposteur de 33 litres, une griffe pour mélanger et 500 grammes de vers *eisenia*. Intéressé ? Contactez Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention tri de Tulle Agglo, au 05 55 20 84 22 ou au 06 37 24 14 25, par mail [karine.henrion@tulleagglo.fr](mailto:karine.henrion@tulleagglo.fr).

Une formation est obligatoire lors de la remise du kit.

Plus d'infos sur le compostage : [www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/](http://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/)

### La solution conviviale : le compostage partagé

Le Service Collecte et Valorisation des déchets propose également la mise en place de compostage partagé sur le territoire et est en recherche permanente de référents pour étendre ce projet à d'autres communes. Dès la rentrée, si vous êtes intéressé(e), contactez Karine Henrion, maître composteur et animatrice Prévention et Tri des déchets, au 05 55 20 84 22 ou au 06 37 24 14 25, par mail : [karine.henrion@tulleagglo.fr](mailto:karine.henrion@tulleagglo.fr)

### Stop aux incivilités !

Pour rappel, un déchet ne devient un déchet que lorsqu'il est déposé dans un contenant prévu à cet effet. Un sac d'ordures ménagères, des emballages ou n'importe quel autre déchet déposé au sol constitue un dépôt sauvage et donc une incivilité.

### L'info en +

Vous pouvez déposer vos déchets dans n'importe quels conteneurs ou colonnes du territoire ! Le plus proche, le plus pratique, le plus beau, le plus adapté... peu importe vos critères de sélection.



## Collecte des déchets

Nous constatons avec regret la poursuite des incivilités pour tout ce qui concerne les ordures ménagères et le site d'apport volontaire. Ces incivilités récurrentes obligent de mobiliser trop souvent l'employé communal sur son temps de travail. Faudra-t-il mettre en place des cours d'alphabétisation pour ceux qui ne savent pas lire les consignes ?

### Brûler ses déchets, c'est interdit !

Conformément à l'arrêté portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze, il est interdit de brûler des déchets verts ou tout autre déchet dans son jardin sous peine d'une amende pouvant s'élever à 450€.

Lorsque les biodéchets produits ne sont acceptés dans aucun des processus ci-dessus, ils doivent impérativement être emmenés en déchetterie ou sur la plateforme de compostage.

Retrouvez toutes les infos sur les biodéchets sur : [www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/](http://www.tulleagglo.fr/au-quotidien/collecte-des-dechets/les-biodechets/)

Votre contact : Karine Henrion, maître composteur et animatrice prévention tri à Tulle agglo, au 05 55 20 84 22, ou au 06 37 24 14 25, par mail [karine.henrion@tulleagglo.fr](mailto:karine.henrion@tulleagglo.fr)

## Travaux en cours et prévus pour le second semestre

Après la réfection complète des sanitaires du Mille Club, une période avec peu de réalisations visibles qui s'explique par des retards dans les procédures de co-financement et les calendriers d'intervention des entreprises. Nous maintenons notre position « Pas d'investissement sans l'assurance de co-financements ».

Le partenariat Tulle Agglo office de tourisme a permis la mise en place d'une balade familiale et ludique avec plusieurs panneaux illustrés évoquant la commune et la nature environnante. Ce parcours fut inauguré en Présence du Président de Tulle Agglo le 8 avril avec la participation de nombreux marcheurs.

Par ailleurs les réunions de travail se poursuivent avec le maître d'œuvre sur les aménagements à réaliser tant sur la partie centre bourg que pour une valorisation de la Place Lafond de St Mür :

Le programme de travaux à venir concernera

- l'installation de nouvelles tables de pique-nique dans le courant de mois de juillet au Jardin public,
- la Réfection de la voirie au chemin du cimetière,
- l'aménagement espace d'accueil en mairie,
- la remise en eau du lavoir de la Roche Basse.

## Cimetière

Nous rappelons que, sur la partie la plus ancienne du cimetière, plusieurs entourages de tombes formés de grilles anciennes menacent de tomber, ce qui pose des problèmes de sécurisation. Nous demandons à toute personne ou famille concernée de se signaler en mairie afin d'envisager, d'un commun accord les conditions de leur retrait ou de leur consolidation.

Par ailleurs la mairie a fait l'acquisition de la parcelle jouxtant le nouveau cimetière à des fins de réserve foncière pour une possible extension.

## Déclarations de travaux

**Petit rappel !** Il est important d'avoir en mémoire les obligations déclaratives concernant le changement de destination des locaux comme par exemple un grenier, une grange transformés en espace d'habitation. Le non respect de cette déclaration peut générer des pénalités y compris rétroactives.

D'autre part faut-il le rappeler une nouvelle fois, compte tenu du périmètre de protection du site de la Roche-Canillac inscrit au patrimoine toutes les rénovations visibles, modifications de façade, de toiture, création d'ouverture, peintures des huisseries, **pose de vélux** réalisés dans ce périmètre doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux (voir Cerfa ...). Plusieurs travaux récents n'ont pas respecté de ces obligations. Ce constat amènera de notre part une plus grande vigilance et réactivité en accord avec les services départementaux et l'Architecte des Bâtiments de France.

## Scolarisation des enfants RPI et transports scolaires

Comme chaque année scolaire, à compter de la reprise de l'école, la commune organisera une garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h00 pour accueillir les enfants des parents qui travaillent.

## Transports scolaires

Inscriptions rentrée 2023-2024

### \* Rappel de la procédure d'inscription en ligne

1 Je crée un compte sur [transports-scolaires.tulleagglo.fr](https://transports-scolaires.tulleagglo.fr)

⚠ Les anciens identifiants et numéros de dossier de la Région Nouvelle-Aquitaine ne sont plus valides.

2 Je complète ma demande en ligne pour chaque enfant et je joins mes pièces justificatives (dernier avis d'imposition, photos d'identité de mes enfants, etc.).

3 Le service Transports et Mobilité valide mon dossier **si** tout est conforme.

4 Je paie en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.

5 Je reçois la carte papier de chacun de mes enfants à mon domicile.

ℹ Retrouvez plus d'informations sur le site de Tulle agglo : [www.tulleagglo.fr](https://www.tulleagglo.fr)

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service Transports et Mobilité au

☎ 05 55 20 38 05 ou par mail à @ [transports.scolaires@tulleagglo.fr](mailto:transports.scolaires@tulleagglo.fr).

## Herbes "sauvages", chacun prend sa part !

Il est rappelé à chacun l'arrêté du Maire stipulant que les propriétaires et locataires sont tenus à l'entretien de l'entourage de leur habitation : bordures de trottoir et pourtours des propriétés. Attention, les produits phytosanitaires ne sont plus autorisés dans l'espace public.

## Vie associative !

Le café associatif de la Croisée des chemins continue d'être la cheville ouvrière pour l'organisation du marché du vendredi. Nouvelle édition de la célèbre Fête médiévale de la Roche Canillac les 12 et 13 août.

## Boutiques éphémères

Plusieurs locaux municipaux restant inoccupés, la municipalité reconduit sa politique de boutique éphémère : avec une activité de brocante dans l'ancienne pharmacie et une nouvelle activité dans les locaux de la boulangerie pour un jeune brasseur dont on pourra découvrir les produits à l'occasion du marché du vendredi.

## Bibliothèque Jean Bello

La bibliothèque sera fermée à partir du 20 juillet. Réouverture prévue pour le mercredi 30 août.

**RENTREE SCOLAIRE 2023**  
**LES TRANSPORTS SCOLAIRES, C'EST DÉSORMAIS AVEC L'AGGLO QUE ÇA ROULE !**

**VOUS HABITEZ DANS L'UNE DES 43 COMMUNES DE TULLE AGGLO ?**  
**PENSEZ À INSCRIRE VOTRE ENFANT DÈS LE 1<sup>ER</sup> JUIN SUR TRANSPORTS-SCOLAIRES.TULLEAGGLO.FR**  
**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20 JUILLET**  
Infos au 05 55 20 38 05 ou [transports.scolaires@tulleagglo.fr](mailto:transports.scolaires@tulleagglo.fr) et sur [www.tulleagglo.fr](https://www.tulleagglo.fr)

UN SERVICE DE TULLE Agglo